

BIEN VIEILLIR

SE DOCUMENTER EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Le réseau documentaire a repéré pour vous...

DANS CE NUMÉRO :

REVUES 1

DOSSIERS 1

BROCHURES 3

Interdépendances n° 66 juillet/août

**Dossier : Prise en charge
des personnes âgées.
Des idées neuves pour
les anciens.** par Olivier
Bonnin, pp.8 à 17

Résumé :

La France vieillit. Pas la prise en charge des personnes âgées. « Humanitude », foyers soleil, habitat intergénérationnel : les innovations foisonnent ces dernières années. Notamment à Paris.

La santé de l'homme n° 389 mai/juin 2007

**Article : Personnes
âgées et handicapées :
le déni de la maltrai-
tance.** pp.31 à 34

Résumé :

Une personne âgée ou handicapée sur dix serait victime de maltraitance. Les experts qui ont travaillé dans le cadre du rapport Tursz préconisent plusieurs mesures sans attendre : informer ces personnes de leurs modes de recours ; prendre en charge les victimes ; mieux former les professionnels et les aidants de l'entourage, repérer les plus vulnérables, améliorer le signalement des violences, instaurer des espaces de parole... Et s'attaquer au déni qui entourent la maltraitance. Pour Marie-Eve Joel, qui a piloté ces travaux, ces changements représentent une « révolution culturelle » qui exige un travail pédagogique à tous les niveaux.

**Article : Alma, à l'écoute
de la maltraitance des
personnes âgées.** pp.35
à 35

Résumé :

L'association Alma a créé cinquante-deux « centres d'écoute-conseil » sur le territoire français pour venir en aide aux personnes âgées et handicapées victimes de maltraitances. Alma s'attaque à la loi du silence car, d'une part, le sujet reste tabou pour l'entourage familial et les professionnels aidants ; d'autre part, ces personnes maltraitées gardent le plus souvent... le silence. Les intervenants d'Alma écoutent les personnes, les informent, les conseillent. Ce dispositif soutenu par les pouvoirs publics est en cours d'extension.

DOSSIERS

Contact :

codes.52@wanadoo.fr

cres.cha@wanadoo.fr

MINISTERE DES SOLI-
DARITES, DE LA SANTE
ET DE LA FAMILLE

**Plan maladie Alzheimer
et maladies apparen-
tées.**

[http://www.sante.gouv.fr/
htm/dossiers/aeph/
index.htm](http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/aeph/index.htm)

Résumé :

Depuis quelques années, les médecins, les médias

et la société ont pris conscience que la maladie d'Alzheimer allait devenir l'une des préoccupations de santé des sociétés modernes. C'est pourquoi il a été décidé d'engager un plan Alzheimer 2004-2007, présenté dans ce document.

Ce plan, qui se décline en dix objectifs couvrant les principaux aspects de la

maladie. En préambule des données statistiques sur la maladie. Premier chapitre, reconnaître la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, comme des maladies à part entière et promouvoir le respect de la personne malade. Second chapitre, anticiper et mieux prendre en compte les besoins des malades et des familles, et faciliter l'adaptation

de l'offre aux besoins. Troisième chapitre, faciliter un diagnostic précoce de qualité afin de ralentir l'évolution de la maladie et prévenir ses complications. Quatrième chapitre, mettre en place une politique d'accompagnement renforcée pour les malades et les familles dès le stade précoce de la maladie. Cinquième chapitre, mieux accompagner les malades qui vivent à domicile. Sixième chapitre, adapter les établissements d'hébergement pour personnes âgées pour prendre en compte la spécificité de ces maladies. Et enfin dernier chapitre, développer la formation des professionnels et aider les bénévoles.

MINISTERE DE LA SANTE

Plan national canicule. Version 2007.

<http://www.sante.gouv.fr/canicule/index.htm>

Résumé :

Le ministère de la santé a lancé un nouveau plan nationale canicule pour 'été composé d'une partie prévention et d'une partie gestion d'une canicule.

La première partie précise les recommandations à suivre en cas de fortes chaleurs, la sensibilisation des personnes à risque et du grand public, les moyens de protection des personnes à risque en établissements.

La seconde partie, gestion de la canicule, est consacrée aux dispositifs d'information et de surveillance et aux différents niveaux d'action et structures de gestion.

MINSITERE DELEGUE AUX PERSONNES AGEES

Programme bien vieillir du Ministère aux personnes âgées.

<http://www.personnes-agees.gouv.fr>

Résumé :

Pour répondre à l'enjeu de l'avancée en âge de la population, et remettre la politique de notre pays en phase avec sa démographie, le Ministère délégué aux personnes âgées s'est fixé plusieurs orientations qui tiennent compte de la grande diversité des situations des seniors et des personnes âgées.

Le premier volet de se programme est consacré à la promotion du bien-être et de la santé par l'activité physique et

sportive et une alimentation équilibrée.

Le second volet concerne l'amélioration de la qualité de vie à travers les activités culturelles, sociales, touristiques et professionnelles.

Le ministère délégué aux personnes âgées, ainsi que ses partenaires, ont souhaité apporter des réponses concrètes pouvant jouer un rôle favorable sur l'évolution du vieillissement.

MINISTERE DELEGUE A LA SECURITE SOCIALE, AUX PERSONNES AGEES AUX PERSONNES ET A LA FAMILLE

Plan solidarité grand âge :mardi 27 juin 2006.

http://www.personnes-agees.gouv.fr/point_presse/d_presse/dossier_de_presse.pdf

Résumé :Ce dossier présente par le Ministre délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille engage une politique ambitieuse de la longévité avec un plan d'action pour l'emploi des seniors, la solidarité intergénérationnelle dans le cadre de la Conférence de la famille 2006 et une politique du grand âge.

Cette réforme donne le libre choix aux personnes âgées dépendantes de rester chez elles, d'inventer la maison de retraite de demain, d'adapter l'hôpital, d'assurer le financement solidaire de la dépendance et d'insuffler une nouvelle dynamique à la recherche et à la prévention.

CONFERENCE NATIONALE SUR L'EMPLOI DES SENIORS

Plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors 2006-2010.

http://www.cohesionsociale.gouv.fr/IMG/pdf/plan_seniors.pdf

Résumé :

Ce plan vise à faire croître la proportion des seniors en emploi en luttant contre les facteurs qui les excluent de l'emploi, en favorisant leur employabilité et en sécurisant leurs parcours professionnels.

Il se fixe pour ambition prioritaire de concourir à un augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans de l'ordre de 2 points par an sur la période 2006-2010 afin d'atteindre un taux de 50 % environ à horizon 2010.

La concertation a permis de retenir 5 objectifs essentiels se déclinant en 31 actions concrètes.

Les objectifs retenus sont de faire évoluer les représentations socioculturelles, favoriser le maintien dans l'emploi des seniors, favoriser leur retour à l'emploi, aménager les fins de carrière et assurer un suivi tripartite dans la durée.

MINISTERE DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES

Plan national « bien vieillir »r 2007-2009.

http://www.personnes-agees.gouv.fr/point_presse/d_presse/bien_vieillir_240107/presentation_plan.pdf

Résumé :

Le plan national « Bien vieillir » présenté par Philippe Bas le 24 janvier 2007 se présente sous la forme de 9 grands axes visant trois objectifs principaux : aider les jeunes retraités à bien débiter leur nouvelle vie ; dépister plus tôt les signes du vieillissement et maintenir le lien social et les relations entre les générations.

Pour chaque axe, des propositions d'action sont détaillées.

MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

Plan de développement de la bientraitance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance – Mars 2007.

http://www.personnes-agees.gouv.fr/point_presse/d_presse/bientraitance_maltraitance/presentation_plan.pdf

Résumé :

La maltraitance est inacceptable, quels que soient son degré et les formes qu'elle revêt. Elle existe, malheureusement, en établissement et à domicile et peut frapper des personnes âgées comme des personnes handicapées. Elle doit être combattue avec détermination, pour protéger toutes celles et ceux qui sont en situation de fragilité et ne peuvent se défendre. C'est une mission prioritaire et humanitaire, qui doit être renforcée afin qu'il n'y ait plus, en France, de cas de maltraitance.

CENTRE DE RECHERCHE POUR
L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES
CONDITIONS DE VIE, DIRECTION
GENERALE DE L'ACTION SOCIALE

**Etude sur les dispositifs d'accueil
téléphonique des situations de mal-
traitance envers les personnes vul-
nérables – personnes âgées et han-
dicapées.**

Disponible au CREDOC.

Résumé :

Dans la perspective de la mise en œuvre d'un dispositif d'écoute nationale en matière de maltraitance des adultes vulnérables, la Direction Générale de l'Action sociale a souhaité confier au CREDOC une mission d'évaluation de l'existant et de réflexion sur les modalités d'un traitement national des situations. L'étude se décompose en trois temps : une évaluation des dispositifs existants par une analyse des pratiques des trois dispositifs (le réseau ALMA : allo maltraitance personnes âgées – le Centre d'écoute régional, plate-forme solidari-

té vieillesse, animé par l'association AFBAH – Une expérimentation, menée sur cinq départements, intégrant en premier accueil les CIRA), une analyse de la lisibilité des différents dispositifs pour les usagers, la construction de scénarios pour la généralisation du dispositif.

FEDERATIONHOSPITALIERE DE
France

**Guide pratique bientraitance – mal-
traitance à usage des établisse-
ments et institutions : "que faire
face à la révélation d'une situation
de maltraitance?"**

<http://www.fhf.fr/dossiers/dossiers-fiche.php?id=2393&p=12&r=45&fr>

Résumé :

La question de la maltraitance est une question qui revient souvent et qui préoccupe tous les acteurs qui s'occupent de personnes vulnérables (établissements, familles, personnes elles même) et tous les responsables

politiques auxquels sont confiés la responsabilité des établissements et services pour personnes âgées ou pour personnes handicapées. La Fédération Hospitalière de France a rédigé un guide pratique à l'attention de tous les responsables d'établissement et du personnel d'encadrement pour les sensibiliser sur un aspect de la maltraitance peu traité jusqu'alors : comment faire face à une crise liée à la révélation d'une situation de maltraitance, comment, comment prévenir ces situations ? Ce guide pratique, tout en rappelant les grands objectifs d'une prévention réussie, insiste sur l'importance de concevoir dans le dispositif de prévention, des éléments de gestion de crise, pour le cas où cette crise surviendrait.

Que faire alors? Qui prévenir ? Quelle procédure judiciaire engager ? Quelles mesures disciplinaires prendre ? Comment réagir face aux médias ? Autant de questions auxquelles il tente de répondre en s'appuyant sur des exemples concrets, tirés de cas réels anonymisés, et en donnant des conseils pratiques.

BROCHURES

La santé en mangeant et en bougeant

Il n'est pas toujours facile de conserver le plaisir de manger et de bouger lorsque le vieillissement et les problèmes de santé influent sur la façon de s'alimenter et sur la forme physique. Or, aider une personne très âgée ou fragilisée à maintenir la qualité de son alimentation et à faire de l'activité physique est très important en termes de qualité de vie. Ce guide

est destiné aux proches - conjoint, enfant, membre de la famille, ami - mais aussi aux aidants professionnels. Il donne nombre d'informations, de conseils et d'astuces pour accompagner la personne âgée au quotidien. Il s'inscrit dans le cadre du Programme national nutrition-santé (PNNS).

Téléchargeable sur : www.inpes.sante.fr



La santé en mangeant et en bougeant

Ce guide destiné aux plus de 50 ans donne une information simple et des repères de consommation concrets pour une alimentation quotidienne favorable à la santé. Il propose des conseils et astuces adaptés concernant l'alimentation et l'activité physique des seniors. Issu d'un groupe de travail coordonné par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), il est publié dans le cadre du Programme national nutrition-santé (PNNS).



Téléchargeable sur : www.inpes.sante.fr

Le livret d'accompagnement destiné aux professionnels de santé des "guide nutrition à partir de 55 ans" et "guide nutrition pour les aidants des personnes âgées".

Ce livret, destiné aux professionnels de santé, accompagne deux autres guides destinés au grand public : l'un pour les personnes à partir de 55 ans sans problème de santé majeur ou perte d'autonomie et le second pour les aidants, familiaux ou professionnels (auxiliaires de vie, etc.) des personnes âgées fragiles. Conçu dans le cadre du PNNS, il fait le point sur les connaissances scientifiques liées à la nutrition des personnes âgées et donne des conseils pratiques à adapter à la situation



des patients. Téléchargeable sur : www.inpes.sante.fr